

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du

MERCREDI 20 AVRIL 2011

Étaient présents :

Jean-Luc DELPEUCH - Sophie CHARRIERE - Claude GRILLET – Colette XAVIER-ROLAI - Jean-François CHAVY – Pascale DEL RABAL - Elisabeth LEMONON - Guy BELOT – Evelyne DUFOUR-MILLET - Alain GAILLARD - Marie Hélène BOITIER -Pierre- Marie DUPARAY - Paul GALLAND – Landrada ROLLAND - Christian SENE - Lucien ZAJDEL - Patrick RAFFIN – Benoît KROELY - Anne-Marie LEOTY

Pouvoirs :

Frédérique MARBACH	à Colette XAVIER-ROLAI
Michel TROUILLET	à Guy BELOT
Fernanda FERREIRA DA SILVA	à Landrada ROLLAND
Sylvie CHRETIEN	à Paul GALLAND
Loïc PERROD	à Jean-Luc DELPEUCH
Nicole JANNET-PETIT	à Jean-François CHAVY
Claire BOUVROT-LARDY	à Anne-Marie LEOTY
François BREUIL	à Lucien ZAJDEL

Absent excusé:

Secrétaire de séance :

Alain GAILLARD

Points d'information générale :

Présenté par Jean-Luc DELPEUCH:

- **Rubrique « contentieux » auprès des Prudhommes :** La commune avait proposé de faire un contrat provisoire de 20h/mois, en l'attente du jugement sur le fond par le Tribunal Administratif, correspondant au mandat syndical. Le requérant réclamait la requalification de ses heures d'intermittent du spectacle. Le Conseil des Prudhommes refuse de donner suite à cette requête, mais demande à la commune de reprendre le salarié à hauteur des 20h/mois au motif qu'elle considère que la commune a repris l'activité. La commune a décidé de faire appel de la décision du Conseil des Prudhommes, au motif que cette décision vient en contradiction avec celle prise par le Tribunal Administratif.
- **Passerelle :** Nous venons d'inaugurer la passerelle qui enjambe la Grosne, lien entre les deux rives réservée à la mobilité douce (piétons, chevaux, vélos). Cette passerelle permettra de relier l'hippodrome et les carrières de la Tour Ronde mais servira également aux Clunyois pour se rendre vers la voie verte et la piscine. Une connexion prochaine sera réalisée afin de rejoindre les tennis et le centre équestre en toute sécurité en longeant les pistes de l'hippodrome. Le Maire se félicite de la rapidité avec laquelle le chantier a été mis en œuvre et qui s'achève avant les premiers concours hippiques. Ce travail est le fruit d'une excellente coopération entre les services de la ville, l'Agence Technique Départementale et l'entreprise chargée de la mise en œuvre.
- **Parking Rochefort :** Nous nous apprêtons à inaugurer le parking de Rochefort, lequel améliorera l'accès à la ville. La circulation sur ce parking se fera dans les deux sens prochainement. En outre, il a été décidé l'extinction des led bleues afin d'être cohérent avec les abords du secteur sauvegardé.
- **Les rendez-vous de l'emploi :** Le 5 mai prochain, au foyer des Griottons, se dérouleront les "Rendez-vous de l'emploi". Cette manifestation organisée en partenariat avec le Pôle Emploi de Mâcon permettra aux employeurs qui recrutent de rencontrer, sans intermédiaires, les demandeurs d'emploi du bassin.
- **Plan de désherbage :** Le 27 avril : présentation du plan de désherbage.
- Le 25 mai : Réunion de mi-mandat.

Approbation des comptes rendus du Conseil municipal du 9 février et 9 mars 2011.

Questions :

M. GALLAND :

- Rappel que l'organisation et la tenue des bureaux de vote constituent une des premières missions de l'activité municipale.
- Demande d'explications sur le remblaiement réalisé derrière les immeubles de la Servaise.

M. RAFFIN :

- Une question sur le recours aux prudhommes.
- Demande d'informations sur la modification du circuit de visite du CMN relativement à la sortie au niveau de la tour du moulin.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les représentants au sein du SMAG sont :

- ✓ Titulaires :
 - Madame Frédérique MARBACH
 - Monsieur Jean-François CHAVY

- ✓ Suppléants :
 - Monsieur Loïc PERROD
 - Monsieur Benoit KROELY

Monsieur CHAVY, Madame MARBACH et Monsieur PERROD souhaitant être remplacés dans leurs fonctions, il est proposé au conseil municipal d'élire de nouveaux représentants.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

M. ZAJDEL : rappelle que la commune est le plus gros contributeur du SMAG. Il fait l'historique de nos relations avec ce syndicat et des nombreuses discussions compte tenu des inondations sévères ayant touché notre ville ces dernières années. Il s'étonne du changement de titulaires. Il souhaite qu'on puisse savoir ce qui s'y fait, il regrette l'absence de compte rendu des réunions.

M. DELPEUCH : Le changement est dû à notre souhait de nous impliquer davantage dans ce qui s'y fait. C'est pourquoi, nous souhaitons que cette représentation soit confiée à des élus plus disponibles.

M. CHAVY confirme qu'il ne peut arriver à l'heure à ces réunions pour des raisons professionnelles.

M. KROELY : quelle est la compétence de ce syndicat sur les affluents de la Grosne ?

M. BELOT : Elle n'en a pas.

M. KROELY fait remarquer que le Médasson n'est pas entretenu dans sa partie haute. Il fait part de ses craintes en cas de fortes pluies.

Les élus qui remplaceront Mme MARBACH et M. CHAVY, en qualité de titulaires sont M. SENE et M. TROUILLET; Madame MARBACH passant suppléante.

Vote à l'unanimité.

CULTURE : Abbaye de CLUNY – Convention CMN/Commune de Cluny

N° 2

La convention entre la Commune de Cluny et le Centre des Monuments Nationaux fixant les modalités de gestion du musée Ochier devenu Musée d'Art et d'Archéologie, est arrivé à son terme le 28 février 2011.

Suite aux négociations engagées avec le Centre des Monuments Nationaux, il est proposé de conclure une convention avec le Centre des Monuments Nationaux pour la mise en place d'un billet jumelé permettant la visite des espaces de l'abbaye de Cluny ouvert à la visite par la Ville et le Centre des Monuments Nationaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

M DELPEUCH rappelle que le Conseil a eu l'occasion de délibérer précédemment sur le sujet. La convention présentée ce jour diffère un peu de celle prévue. Le billet jumelé ne donnera pas accès à la tour des fromages. Son tarif sera de 8€ dont 40 % pour la Ville et 60 % pour le CMN. Le billet sera en vente au Palais Jean de Bourbon, à l'Office de Tourisme et au CMN. Il est possible qu'un point de vente avancé soit également implanté.

M. ZAJDEL : A l'origine, le billet jumelé était à 9 €. Il se demande pourquoi on a refusé un accord à 1 € pour la Tour des Fromages avec les Amis de Cluny.

M. DELPEUCH : Deux raisons : 9 € éloigne le prix de celui du CMN, de plus la visite de la Tour n'est possible que pour une partie du public et écarte les personnes à mobilité réduite.

M. GALLAND constate que le rappel des précédentes conventions qui précisent qu'en cas de disparition de l'école, les locaux reviennent à la commune a disparu.

M. DELPEUCH précise que ces conventions existent et que nous saurons rappeler au CMN les obligations que la présente convention n'annule pas.

M. RAFFIN se demande pourquoi la convention est déjà signée par le CMN.

M. DELPEUCH répond que le CMN a présenté ce document à son Conseil d'administration qui a donné son accord. Cette convention sera signée par ses soins si le Conseil municipal lui donne son aval.

Vote : 20 voix « POUR » et 7 « CONTRE »

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	Libellés	principal	eau	assainisst	camping	cluny séjour	Lotissement	Salle de spectacles	Total
DEPENSES									
011	charges à caractère général	1 361 035,75	311 894,84	68 208,35	54 309,96	36 042,04	1 598,52	190 290,08	2 023 379,54
012	charges de personnel	2 625 861,42	25 816,30	53 836,29	81 184,15	60 426,30		235 679,30	3 082 803,76
014	Atténuation de charges	4 624,00							4 624,00
65	autres charges de gestion courante	906 021,97	414 482,40	0,61	2,94				1 320 507,92
66	charges financières	198 601,71	6 329,44	50 832,10			1 865,20		257 628,45
67	charges exceptionnelles	5 090,87	3 030,35	548,38					8 669,60
709	Reversement de taxes		74 768,94						74 768,94
042	Valeurs éléments d'actifs cédés								
042	dotations aux amortissements	326 474,60	48 926,76	103 829,53	18 661,83	6 323,72	11 915,45	6 868,29	523 000,18
Total des dépenses		5 427 710,32	885 249,03	277 255,26	154 158,88	102 792,06	15 379,17	432 837,67	7 295 382,39
RECETTES									0,00
70	Produits des services	264 967,76	992 588,36	365 578,33	154 745,34	117 990,24		103 882,67	1 999 752,70
73	impôts et taxes	2 297 649,16							2 297 649,16
74	Dotations et participations	2 205 629,66						59 720,92	2 265 350,58
75	Autres produits de gestion courante	192 597,99		5 193,36	7 233,78	2 363,20	10 872,94	260 133,18	478 394,45
013	Atténuation de charges de personnel	784 694,72						1 173,00	785 867,72
76	Produits financiers								0,00
77	Produits exceptionnels	311 962,01	12,15		6 000,00			30,00	318 004,16
042	Travaux en régie et amortissement des subventions	142 775,79		24 246,00	4 315,08	1 374,59			172 711,46
Total des recettes		6 200 277,09	992 600,51	395 017,69	172 294,20	121 728,03	10 872,94	424 939,77	8 317 730,23
Résultats de l'exercice		772 566,77	107 351,48	117 762,43	18 135,32	18 935,97	-4 506,23	-7 897,90	1 022 347,84
Résultats antérieurs reportés		390 321,95	68 171,95	51 098,28	37 086,38	420,58	8 904,73	35 742,46	591 746,33
RESULTAT FINAL		1 162 888,72	175 523,43	168 860,71	55 221,70	19 356,55	4 398,50	27 844,56	1 614 094,17
Affectation des résultats en investissement R 1068		808 032,49	114 374,60	52 148,56	13 873,15	6 067,85		620,96	995 117,61
Report en fonctionnement		354 856,23	61 148,83	116 712,15	41 348,55	13 288,70	4 398,50	27 223,60	618 976,56

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLES	Principal	Eau	Assainisst	Camping	Cluny séjour	Lotissement	Salle de spectacles	TOTAL
Dépenses de l'exercice	2 479 343,34	285 210,46	1 113 114,74	17 534,98	2 193,59	28 831,99	7 489,25	3 933 718,35
Recettes de l'exercice	2 311 930,18	195 752,31	1 149 477,25	20 133,70	6 323,72	11 915,45	6 868,29	3 702 400,90
Résultat de l'exercice	-167 413,16	-89 458,15	36 362,51	2 598,72	4 130,13	-16 916,54	-620,96	-231 317,45
Déficit ou excédent de l'année n-1	-490 948,72	15 699,77	-10 697,58	-16 471,87	-10 197,98	-23 756,16		-536 372,54 0,00
Résultat de clôture	-658 361,88	-73 758,38	25 664,93	-13 873,15	-6 067,85	-40 672,70	-620,96	-767 689,99
Restes à réaliser	-149 670,61	-40 616,22	-77 813,49	0,00	0,00	102 150,00		-165 950,32
Dépenses	1 869 381,24	401 375,22	899 742,49					3 170 498,95
Recettes	1 719 710,63	360 759,00	821 929,00			102 150,00		3 004 548,63
Résultat cumulé	-808 032,49	-114 374,60	-52 148,56	-13 873,15	-6 067,85	61 477,30	-620,96	-933 640,31

Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire présente les budgets Primitifs de l'exercice 2010, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée supplémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur n'appellent ni observation, ni réserve et ce pour les comptes de gestion : **Ville - Eau - Assainissement - Camping - Cluny Séjour – Lotissement – Salle de spectacles « Les Arts ».**

Il est demandé au Conseil municipal d'adopter les comptes de gestion présentés ci-dessus.

Pas de question.

Adoption à l'unanimité.

FINANCES : Affectation des résultats 2010 - BUDGET LOTISSEMENT

N°5

Constatant que le résultat du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée d'opter pour l'affectation du résultat comme ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	Euros
A Résultat de l'exercice	-4 506,23
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
B Résultats antérieur reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 904,73
C Résultat à affecter	4 398,50
A + B (hors restes à réaliser)	
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	-40 672,70
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	102 150,00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	-61 477,30
AFFECTATION = C	4 398,50
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	4 398,50
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Adoption à l'unanimité.

FINANCES : Affectation des résultats 2010 - BUDGET CAMPING N° 5

Constatant que le résultat du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée d'opter pour l'affectation du résultat comme ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	Euros
<u>A Résultat de l'exercice</u>	18 135,32
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieur reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 086,38
C Résultat à affecter	55 221,70
A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	-13 873,15
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	13 873,15
AFFECTATION = C	55 221,70
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	13 873,15
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	41 348,55
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Adoption à l'unanimité.

FINANCES : Affectation des résultats 2010 - BUDGET CLUNY SEJOUR**N° 5**

Constatant que le résultat du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée d'opter pour l'affectation du résultat comme ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	Euros
<u>A Résultat de l'exercice</u>	18 935,97
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieur reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	420,58
C Résultat à affecter	19 356,55
A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	-6 067,85
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	6 067,85
AFFECTATION = C	19 356,55
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	6 067,85
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	13 288,70
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Adoption à l'unanimité.

Constatant que le résultat du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée d'opter pour l'affectation du résultat comme ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	Euros
<u>A Résultat de l'exercice</u>	107 351,48
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieur reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	68 171,95
C Résultat à affecter	175 523,43
A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	-73 758,38
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-40 616,22
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	114 374,60
AFFECTATION = C	175 523,43
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	114 374,60
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	61 148,83
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Adoption à l'unanimité.

Constatant que le résultat du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée d'opter pour l'affectation du résultat comme ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	Euros
<u>A Résultat de l'exercice</u>	-7 897,90
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieur reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 742,46
C Résultat à affecter	27 844,56
A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	-620,96
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	620,96
AFFECTATION = C	27 844,56
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	620,96
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	27 223,60
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Adoption à l'unanimité.

Constatant que le résultat du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée d'opter pour l'affectation du résultat comme ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	€uros
<u>A Résultat de l'exercice</u>	772 566,77
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieur reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
	390 321,95
C Résultat à affecter	1 162 888,72
A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	-658 361,88
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-149 670,61
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	808 032,49
AFFECTATION = C	1 162 888,72
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
	808 032,49
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
	354 856,23
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Adoption à l'unanimité.

Constatant que le résultat du compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, il est demandé à l'assemblée d'opter pour l'affectation du résultat comme ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	€uros
<u>A Résultat de l'exercice</u>	117 762,43
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B Résultats antérieur reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
	51 098,28
C Résultat à affecter	168 860,71
A + B (hors restes à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	25 664,93
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-77 813,49
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F	52 148,56
AFFECTATION = C	168 860,71
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
	52 148,56
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
	116 712,15
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	

Adoption à l'unanimité.

Selon la loi du 10 janvier 1980, le vote par le Conseil municipal des taux d'imposition relatifs aux quatre taxes directes locales intervient au vu de l'état transmis par l'administration des impôts, portant notification des bases communales.

Il est rappelé que par délibération du 12 décembre 2010, la Communauté de Communes du Clunisois a décidé d'opter pour la fiscalité professionnelle unique. Elle se substitue donc à ses communes membres pour l'application des dispositions et la perception des produits :

- de la cotisation foncière des entreprises (CFE)
- de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- de certaines composantes de l'IFER,
- de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- du produit de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

La loi de finances pour 2010 généralise la perception systématique de la fiscalité additionnelle sur les impôts ménages (fiscalité mixte) par les communautés à FPU. La Communauté de Communes du Clunisois votera des taux

- dans les conditions de règles de liens prévues à l'article 1636 B decies - et percevra une part des impôts ménages :
- taxe d'habitation (transfert de la part départementale de la taxe d'habitation),
- taxe foncière sur les propriétés bâties,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (part des frais de gestion rétrocédée par l'Etat).

Aussi, la commune de Cluny ne vote plus que le taux des trois taxes : habitation, foncier bâti, et foncier non bâti. La perte de la compensation de taxe professionnelle et de la CFE fera l'objet d'un reversement par la Communauté de Communes.

Sur la base des informations fournies par l'administration fiscale, le produit fiscal à taux constants représente pour l'année 2011 : 1 329 638 €. Compte tenu du coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par la loi de finances à 1.020, les bases de la fiscalité locale évoluent ainsi :

TAXES	Bases d'imposition de 2010	Bases d'impositions prévisionnelles 2011	% 2011/2010	Produits 2010	Produits à taux constant 2011	Variation 2011/2010
Habitation	4 374 617	4 533 000	2,72%	468 521	485 484	3.62 %
Foncier bâti	4 027 590	4 159 000	1,93%	765 242	790 210	3.26 %
Foncier non bâti	97 508	98 600	1,05%	53 347	53 944	1.12 %
TOTAL					1 329 638	

En ce qui concerne les allocations compensatrices qui complètent le produit fiscal, elles évoluent ainsi :

TAXES	2010	2011	Variation
d'habitation	50 671	52 089	2.80
foncier bâti	10 816	10 789	-0.25
foncier non bâti	11 214	12 969	15.65
professionnelle	36 386	20 894	-42.58

Afin d'équilibrer le budget primitif 2011, le produit des contributions directes, hors allocations compensatrices, doit s'élever à 1 349 335 €.

Aussi, il est proposé de voter, pour 2011, les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 10,87 % (10,71 % en 2010)
- foncier bâti : 19,28 % (19,00 % en 2010)
- foncier non bâti : 55,52 % (54,71 % en 2010)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

M. DELPEUCH fait part des difficultés rencontrées pour l'obtention des données fiscales suite au passage de la communauté de communes à la taxe unique sur les entreprises.

Mme DEL RABAL : Pour le calcul du taux de fiscalité qui sera proposé, plusieurs simulations ont été faites. La proposition est d'augmenter de 1,48 % notre taux d'imposition.

M. ZAJDEL demande pourquoi on ne prend pas en compte les allocations compensatrices.

Mme DEL RABAL : ces allocations sont prises en compte dans le budget.

M. RAFFIN précise que l'augmentation sera en fait proche de 3,5 % compte tenu de la revalorisation des bases de 2 %. Il demande si la commune pense, à l'avenir, maîtriser cette augmentation. Il met en évidence le fait que pour certains ménages en difficulté, cette augmentation va affecter leurs budgets

Mme DEL RABAL : Il faut faire un choix entre augmenter un peu, pas du tout ou beaucoup. Un équilibre est à trouver entre augmenter pour avoir des dotations de l'état et ne pas trop augmenter pour les ménages.

M. DELPEUCH : il ne faut pas que la capacité d'action de la mairie soit pénalisée. Par ailleurs, les personnes les plus modestes ne payent pas d'impôt.

M. GALLAND : Ce choix porte sur 20 000 € et cela n'a pas beaucoup d'incidence sur la DGF. Cela n'est pas conséquent pour notre budget. Notre population est une population de foyers modestes. 70% des familles perçoivent moins de 23000 € par an !

Depuis 2007 les impôts ont augmenté de près de 20%. Il faut être vigilant. La hausse sur le panier du Maire est de - 2 %. Il ne votera pas cette augmentation.

M. DELPEUCH : Il est important de prendre en compte que le budget municipal dont une part couvre des services bénéficie aux personnes en difficultés. Je comprends qu'il est souhaitable que la fiscalité soit la plus basse possible mais il ne faut pas que cela soit au détriment des actions de la commune pour lesquelles des recettes sont nécessaires. Choisir de ne pas augmenter les impôts et de laisser le budget s'éroder serait donc un choix contraire aux intérêts des familles les plus modestes. Compte-tenu du fait que la Communauté de Communes n'augmentera pas ses taux, l'augmentation pour les contribuables ne sera pas, au global, très importante.

Vote : 20 voix « POUR » et 7 « CONTRE »

FINANCES : BUDGETS PRIMITIFS 2011

N°7

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2011 dont les balances s'expriment ainsi :

- Budget « PRINCIPAL » :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles de l'exercice	5 422 553,00	2 449 556,86	7 872 109,86
Restes à réaliser		1 719 710,63	1 719 710,63
Recettes d'ordre	153 600,00	1 050 645,00	1 204 245,00
Résultat reporté	354 856,00		354 856,00
Total des recettes	5 931 009,00	5 219 912,49	11 150 921,49

Dépenses réelles de l'exercice	4 880 364,00	2 688 239,98	7 568 603,98
Restes à réaliser		1 719 710,63	1 719 710,63
Dépenses d'ordre	1 050 645,00	153 600,00	1 204 245,00
Résultat reporté		658 361,88	658 361,88
Total des dépenses	5 931 009,00	5 219 912,49	11 150 921,49

- Budget annexe "EAU" :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles de l'exercice	993 000,00	130 674,60	1 123 674,60
Restes à réaliser		360 759,00	360 759,00
Recettes d'ordre	16 581,00	153 720,00	170 301,00
Résultat reporté	61 149,00		61 149,00
Total des recettes	1 070 730,00	645 153,60	1 715 883,60

Dépenses réelles de l'exercice	917 010,00	153 439,00	1 070 449,00
Restes à réaliser		401 375,22	401 375,22
Dépenses d'ordre	153 720,00	16 581,00	170 301,00
Résultat reporté		73 758,38	73 758,38
Total des dépenses	1 070 730,00	645 153,60	1 715 883,60

Mme DEL RABAL : on n'a pas augmenté le prix de l'eau l'an dernier.

- Budget annexe "ASSAINISSEMENT"

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles de l'exercice	382 500,00	203 129,33	585 629,33
Restes à réaliser		821 929,00	821 929,00
Recettes d'ordre	42 427,00	243 067,00	285 494,00
Résultat reporté	116 711,00	25 664,93	142 375,93
Total des recettes	541 638,00	1 293 790,26	1 835 428,26

Dépenses réelles de l'exercice	298 571,00	351 620,77	650 191,77
Restes à réaliser		899 742,49	899 742,49
Dépenses d'ordre	243 067,00	42 427,00	285 494,00
Résultat reporté			0,00
Total des dépenses	541 638,00	1 293 790,26	1 835 428,26

- Budget annexe "CAMPING" :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles de l'exercice	166 530,00	34 773,00	243 299,00
Restes à réaliser			15 000,00
Recettes d'ordre	4 316,00	55 327,00	19 316,00
Résultat reporté	41 348,00		37 086,00
Total des recettes	212 194,00	90 100,00	314 701,00

Dépenses réelles de l'exercice	156 867,00	71 911,00	278 912,00
Restes à réaliser		0	0
Dépenses d'ordre	55 327,00	4 316,00	19 316,00
Résultat reporté		13 873,00	16 473,00
Total des dépenses	212 194,00	90 100,00	314 701,00

- Budget annexe "CLUNY SEJOUR" :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles de l'exercice	110 200,00	21 068,00	131 268,00
Restes à réaliser			0,00
Recettes d'ordre		11 303,00	11 303,00
Résultat reporté	13 288,00		13 288,00
Total des recettes	123 488,00	32 371,00	155 859,00

Dépenses réelles de l'exercice	112 185,00	26 303,00	138 488,00
Restes à réaliser			0,00
Dépenses d'ordre	11 303,00		11 303,00
Résultat reporté		6 068,00	6 068,00
Total des dépenses	123 488,00	32 371,00	155 859,00

- Budget annexe "LOTISSEMENT Z.A. ZH" :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles de l'exercice	6 229,00	50 000,00	56 229,00
Restes à réaliser		102 150,00	102 150,00
Recettes d'ordre	5 000,00	11 917,00	16 917,00
Résultat reporté	4 398,00		4 398,00
Total des recettes	15 627,00	164 067,00	179 694,00

Dépenses réelles de l'exercice	3 710,00	118 394,30	122 104,30
Restes à réaliser			0,00
Dépenses d'ordre	11 917,00	5 000,00	16 917,00
Résultat reporté		40 672,70	40 672,70
Total des dépenses	15 627,00	164 067,00	179 694,00

- Budget annexe "SALLE DE SPECTACLES" :

Libellés	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes réelles de l'exercice	405 448,00	97 620,96	503 068,96
Restes à réaliser		0	0,00
Recettes d'ordre	0	18 000,00	18 000,00
Résultat reporté	27 224,00		27 224,00
Total des recettes	432 672,00	115 620,96	548 292,96

Dépenses réelles de l'exercice	414 672,00	115 000,00	529 672,00
Restes à réaliser		0	0,00
Dépenses d'ordre	18 000,00	0	18 000,00
Résultat reporté		620,96	620,96
Total des dépenses	432 672,00	115 620,96	548 292,96

Mme XAVIER-ROLAI : La programmation culturelle fait apparaître un excédent des recettes sur les spectacles 2010.

Mme DEL RABAL fait part des difficultés à comparer les dotations par rapport à l'année dernière, suite aux changements dus au passage en TPu.

M. DELPEUCH commente le diagramme présenté par Mme DEL RABAL qui montre que la part liée à l'impôt dans nos recettes est extrêmement important et que tout manque de courage en matière de fiscalité pénaliserait notre capacité d'initiative. D'autant que les dotations de l'Etat et les subventions des autres collectivités diminuent. Il précise qu'en ce qui concerne le personnel, il est de plus en plus difficile d'avoir le soutien d'emplois aidés.

Budget dynamique. Dépenses maîtrisées.

M. GALLAND marque sa désapprobation quant à la hausse des impôts, le pourcentage des emprunts et la dégradation de la capacité d'autofinancement qui est différente de l'autofinancement.

Mme DEL RABAL : Ou bien on met l'excédent en investissement ou bien on le laisse en fonctionnement.

M. GALLAND précise qu'il évoque la capacité d'autofinancement et non le report de l'excédent.

M. DELPEUCH : depuis le début du mandat, il n'y a pas de diminution de la capacité d'auto financement. L'année 2010 se termine dans de très bonnes conditions. Recettes fortes et fonctionnement maîtrisé.

Vote :

- Le budget principal : par 20 voix « POUR » et 7 « CONTRE »,**
- Les budgets annexes « Eau », « Assainissement », « Camping », « Cluny séjour », « Lotissement » et « Salle de spectacles » : à l'unanimité.**

FINANCES : Mise en valeur du patrimoine culturel - Demande de subvention FEDER N° 8

Dans la continuité des festivités CLUNY 2010, la commune se doit de moderniser ses circuits de visites en améliorant tant leur caractère touristique que culturel, en développant l'attractivité de son territoire en préservant et en valorisant son riche patrimoine culturel. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie, de conserver et de mettre en valeur les éléments culturels patrimoniaux clunisois et de développer le potentiel touristique de la ville, vecteur d'animation et de développement économique.

Une mise en lumière de qualité à la fois sur le plan esthétique qu'environnemental contribuera à cette valorisation.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Eclairage des Ecuries Saint Hugues	20 544,10 €	Musée de France	15 000,00 €
Réhabilitation d'œuvres et création de supports	97 427,29 €	FEDER 25 %	59 995,97 €
Plaques chromolithes	58 528,43 €	Fondation du patrimoine	30 000,00 €
Eclairage pour la création cheminement dans le NARTHEX	24 710,08 €	Ville de Cluny	137 588,20 €
Eclairage de mise en valeur façade Pape Gélase	28 000,00 €		
Dépliants touristiques	5 880,00 €		
Signalétique	4 893,98 €		
Total H.T.	239 983,88 €		
T.V.A. (19,60 %)	47 036,84 €	FCT.V.A. (15.482)	44 436,55 €
TOTAL T.T.C.	287 020,72 €	TOTAL T.T.C.	287 020,72 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- *approuver le plan de financement,*
- *autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide du FEDER.*

M. ZAJDEL : Pouvez vous nous dire en quoi consiste ce réaménagement ?

M. DELPEUCH : Il s'agit des travaux, nécessaire, de réhabilitation dans le musée.

M. ZAJDEL : A quoi correspond la ligne "Plaques chromolithes" ?

M. DELPEUCH : Il s'agit de l'éclairage de la façade du Pape Gelase.

Vote à l'unanimité

FINANCES : CLEA – Demande de subventions

N° 9

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé par délibération N° 2009-80 du 13 mai 2009 d'être porteur du projet du CLEA.

Il rappelle que le CLEA a pour objectif de créer une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique partagée par le plus grand nombre, de faciliter l'accès de tout enfant, de tout jeune, aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles, profitant d'une présence artistique forte et d'une demande d'accompagnement non moins forte. Ce dispositif concerne les domaines suivants : - l'architecture et le patrimoine, les arts plastiques, la culture scientifique et technique, les arts appliqués, le cinéma et l'audio-visuel, la danse, la lecture et l'écriture, la musique, la photographie, le théâtre, le mime et les arts du cirque...

Pour l'année 2010, nous avons obtenu une subvention de 10 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides possibles.

M. GRILLET : Le contrat local est déjà signé. La demande à la DRAC est à faire afin d'avoir la subvention.

Vote à l'unanimité

FINANCES : Acquisition d'un logiciel d'inventaire pour le musée - Demande de subvention DRAC

N° 10

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 1995, un logiciel d'inventaire « micromusée » avait été installé au musée d'Art et d'Archéologie. Suite à une panne informatique en 2000, l'ensemble des fiches saisies et le logiciel avaient été perdus. L'informatisation de l'inventaire avait été abandonnée. Aujourd'hui, le musée d'Art et d'Archéologie est le dernier musée de France en Bourgogne à ne pas être équipée de ce type de logiciel.

Aussi, il conviendrait de faire l'acquisition d'un logiciel d'inventaire indispensable pour une bonne gestion des collections et un suivi rationnel des œuvres en interne. Il serait le préalable évident à une réorganisation future des réserves et la saisie des fiches induirait naturellement une clarification des propriétés sur certaines pièces litigieuses (objets découverts lors de fouilles).

Ce logiciel permettrait également d'entreprendre le recensement des collections dont l'échéance a été fixée à 2014 pour les musées de France et à terme pour des reversements sur la base de données nationale Joconde et, ainsi, faciliter aux chercheurs du monde entier l'accès à nos collections, conférant à l'établissement une plus grande visibilité.

Après obtention de trois devis et comparaison, le prestataire micromusée a présenté la meilleure offre pour un montant de 10 582 € HT.

Dans le cadre de l'appel à projet 2011 des musées de France, cet achat peut faire l'objet d'une subvention de la DRAC à hauteur de 8 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

M. GALLAND demande si le travail de saisie devra être effectué par notre personnel.

Réponse : oui.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la dégradation d'une borne électrique au camping, la SMACL nous propose une indemnité de 509.30 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à encaisser cette somme.

Vote à l'unanimité

FINANCES – Don des Amis de Cluny**N° 12**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association « Les Amis de Cluny » a décidé de participer à la pose de filets anti-pigeons à la Tour des Fromages sous forme de don.

Le montant de ce don s'élève à la somme de 3 774 €.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à encaisser cette somme.

Vote à l'unanimité

FINANCES : Cession de bien immobilier – « Lampisterie »**N° 13**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait émis un avis favorable à la vente du petit bâtiment dit « lampisterie » sis la parcelle cadastrée AK 147.

Madame Lia DUBOUCHERON souhaite l'acquérir ainsi qu'un morceau de terrain d'environ 216 m², soit, à l'avant du bâtiment, une bande de 4 m de large, à l'arrière, une bande de 1,50 m et sur chaque côté, une distance de 8,20 m, pour l'ouverture d'une buvette.

Le projet serait de proposer des boissons « naturelles », préparées sur place ou artisanales ainsi qu'une restauration rapide. La buvette ouvrirait des vacances de Pâques jusqu'à la Toussaint, les week-ends et les mercredis et durant l'été tous les jours.

Madame DUBOUCHERON nous propose la somme de 5 000 € pour le bâtiment, estimation correspondant à l'avis des domaines plus une somme de 2 592 € pour le terrain, soit 12 € le m².

L'acquéreur prendra à sa charge les raccordements aux différents réseaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir:

- *autoriser la cession de ce bâtiment et d'une partie de terrain attenant pour une superficie d'environ 216 m² ;*
- *désigner l'étude CHAPUIS FAVRE pour l'établissement de l'acte notarié ;*
- *autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.*

Mme CHARRIERE : Il n'y aura pas de boissons alcoolisées. Le bâtiment va être rénové par la future propriétaire.

Vote à l'unanimité

FINANCES : Cession de bien immobilier – Maison des Griffons**N° 14**

Par délibération N° 2010-128 du 15 décembre 2010, le Conseil municipal a décidé de procéder à la vente de la Maison des Griffons.

Deux offres ont été reçues.

L'ouverture des enveloppes a eu lieu le 16 mars 2010.

Suite à l'étude des candidatures le 22 mars 2011, la commission a classé les offres comme suit :

- Projet du Fonds de dotation CLUNY (en cours de constitution) pour un montant de 100 000 €. Le projet du Fonds de dotation Cluny consiste en la mise en valeur du bâtiment qui est représentatif de l'architecture civile des XII et XIII^e siècle du bourg monastique de Cluny et des très importantes dispositions architecturales médiévales : arcades, portes, évier, placard à secret, cheminée, claire-voie et peintures murales, dans un souci d'ouverture au public.
- Projet de M. DUBOIS FAVRE pour un montant de 123 000 € qui consiste à rénover le bâtiment pour y faire des chambres d'hôtes à l'étage, le rez-de-chaussée étant accessible au public.

Considérant l'avis des domaines en date 3 décembre 2010,

Il est demandé au Conseil municipal :

- de bien vouloir suivre l'avis de la commission et d'autoriser la cession de la Maison des Griffons dite également Maison des Dragons, en priorité, au Fonds de dotation en cours de constitution. A défaut de recueillir les fonds nécessaires à cette acquisition, d'autoriser la vente à M. et Mme DUBOIS FAVRE.
- de désigner l'étude CHAPUIS FAVRE pour l'établissement de l'acte notarié
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Calendrier : promesse de vente avant fin juillet et vente définitive au plus tard pour fin octobre.

M. GALLAND : retour sur une proposition faite. Evocation du fait que cette recette aurait pu être inscrite dans les emprunts, ce qui nous auraient permis de proposer un bail amphithéotique aux fonds de dotations. On se dessaisit du bâtiment alors qu'on a peu de patrimoine civil roman.

M. DELPEUCH : On a fait ce choix parce que la Commune n'est pas en capacité de faire les travaux nécessaires à la réhabilitation du lieu.

M. ZAJDEL : quid des fouilles qui seraient nécessaires ? Les acquéreurs achètent-ils en connaissance de cause ?

M. DELPEUCH : L'urgence est dans la toiture et pour cela, il n'y a pas de fouilles. Les travaux intérieurs dépendront du propriétaire. Le fond de dotation s'engage à la réalisation de ces fouilles.

M. ZAJDEL : Il s'engage donc en toute connaissance de cause , sachant que pendant deux ans, il ne pourra pas y avoir de travaux ? Vous ne trouvez pas curieux que l'on se décide sur la vente à une association qui n'est pas encore formée, et qui n'a pas de personnalité juridique ?

M. DELPEUCH : Pour cette raison nous préférons garder deux candidats. Si le fond ne se constitue pas, nous traiterons avec les deuxièmes.

M. KROELY s'étonne des délais d'achat alors que la raison de la vente et l'urgence des travaux de toiture et dans ce cas précis rien ne se fera, en terme d'achat, avant novembre.

M. DELPEUCH : Nous sommes dans les délais normaux.

Vote : 19 voix « POUR », 7 « ABSTENTIONS » et 1 « CONTRE »

M. BELOT reproche les contraintes qui ont été fixées par M. SALVEQUE et qui ont découragé des projets intéressants pour la commune.

M. ZAJDEL : Les contraintes émises par l'ABF ne sont pas des obligations.

M. GALLAND : Le P.S.M.V. existe. S'il y a changement de destination, l'ABF sera juge et partie.

Mme CHARRIERE : La consultation et le suivi des choix de l'ABF sont tout à fait logiques dans le cadre du secteur sauvegardé.

FINANCES : Boutique du Musée – Tarifs des ouvrages, catalogues, livres et publications **N° 15**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente d'ouvrages, de catalogues de livres et de publications à la boutique au Musée d'Art et d'Archéologie au public.

Il est proposé les tarifs suivants :

TITRES	PRIX
catalogues d'exposition	
la vie bénédictine	20.00 €
la frise monumentale de Souvigny	20.00 €
Franche-Comté et premier art roman - l'architecture en Europe autour de l'an 1000	20.00 €
la France Romane	39.00 €
catalogue de l'exposition de Spire	en cours d'édition
catalogue de l'exposition d'Autun	en cours d'édition
catalogue de l'exposition l'épée	en cours d'édition
livres historiques	
de l'abbaye de Cluny à l'ordre clunisien (Riche et Hurel)	24.40 €
l'abbaye de Cluny, centre de l'Occident médiéval (Vingtain)	19.00 €
beaux-livres	
la sculpture romane en France (Gaborit)	99.00 €
ordres et monastères	39.95 €
Corpus de la sculpture clunisienne TI	125.00 €

TITRES	PRIX
publications CEC	
bulletin 2008	dépôt-vente
bulletin 2009	
catalogue de l'exposition des Pierres et des Hommes	
ymagiers et tailleurs de pierre	
les décors peints de Cluny	
la destruction de l'abbaye de Cluny	
ouvrages grands public et enfantin	
Aedis collection petit guide - le compagnon du savoir : l'art roman	3.05 €
Aedis collection petit guide - le compagnon du savoir : le Moyen-Age	3.05 €
Aedis collection petit guide - le compagnon du savoir : le christianisme	3.05 €
éditions Fleurus - imagia : le Moyen-Age	12.00 €
éditions Fleurus - voir l'histoire : la vie au temps des chevaliers	14.50 €
éditions Fleurus - j'apprends à dessiner : chevaliers et châteaux forts	5.20 €
éditions Ouest France - jardins médiévaux en France	15.90 €
éditions Ouest France - envie d'évasion : la Bourgogne (bilingue anglais)	10.90 €
éditions Ouest France - le livre au Moyen-Age	6.00 €
éditions Ouest France - les métiers au Moyen-Age	17.90 €
éditions Ouest France - la rue au Moyen-Age	18.00 €
éditions Ouest France - le monde des métiers au Moyen-Age, artisans et marchands	6.00 €
éditions Ouest France - vivre en ville au Moyen-Age	2.50 €
éditions Ouest France - architecture religieuse romane	5.00 €
éditions Ouest France - l'ordre bénédictin	5.50 €
éditions Ouest France - agenda perpétuel du Moyen-Age	14.00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Vote à l'unanimité

**ENVIRONNEMENT : Festival de la botanique et du paysage « Graine d'Emoi »
Demandes de subventions**

N° 16

La commission « Environnement » de la municipalité de Cluny s'est inscrite dans l'évènementiel Cluny 2010 en proposant une semaine des passions botaniques.

L'enthousiasme soulevé par cette création et notre détermination à vouloir porter des projets festifs, citoyens, pédagogiques et touristiques autour des problématiques environnementales, nous amènent à créer, à Cluny et dans le clunisois, un festival annuel de la botanique et du paysage.

Forte de cette expérience, la ville de Cluny souhaite pérenniser et développer localement un mouvement de partage, d'ouverture aux autres, à leurs idées, à leurs expériences, à leurs savoirs. Une dynamique s'est mise en place en 2010 à Cluny, notamment autour du monde de l'enfance, des échanges intergénérationnels et interculturels. Nous voulons l'enrichir en créant des temps de rencontre et d'émotions éco citoyens. Ce festival s'inscrit pleinement dans la volonté de la municipalité de mobiliser les énergies, de valoriser l'implication et l'initiative citoyenne et participative. Les partenaires de ce festival sont nombreux et leurs champ d'actions variés. Cette diversité et cet enthousiasme sont fondateurs de la richesse du projet.

Dans le cadre de cette manifestation, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil régional, du Pays Sud Bourgogne, du Conseil général et divers organismes.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Conférences	900 €	Conférences	300 €
Expositions - assurance	1 500 €		
Valorisation des mises à disposition		Subventions	
Salle municipales	2 727 €	Conseil régional	2 000 €
Matériel	500 €	Conseil général	2 000 €
Personnel territorial	10 000 €	Pays Sud Bourgogne	5 100 €
Animation musicale "	2 000 €	Chambre d'Agriculture de S et L	2 000 €
Accueil dans les expositions	1 000 €	Pays d'Artset d'Histoire	
Vin d'honneur	1 000 €	Mécénats :	5 000 €
Vaisselle éphémère	500 €	Ville de Cluny	10 599 €
Décorations	72 €		
Communication (réalisée en interne) :			
Sets de tables	2 800 €		
Supplément Cluny en Direct	1 400 €		
Affiche "les mercredis de Cluny"	200 €		
Affiche "semaine des passions botaniques et paysagères"	400 €		
Signalétique provisoire	600 €		
Tract et plaquettes programme "semaine passions botaniques"	400 €		
Articles dans la presse	1 000 €		
TOTAL T.T.C.	26 999 €		26 999 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides possibles.

Vote à l'unanimité

FINANCES : Marché de saveur et de terroir – Demandes de subventions

N° 17

La commission « Environnement » de la municipalité de Cluny a créé, en 2010, un « marché de saveurs et de terroir ». La mise en place des premiers repas en circuits courts au restaurant scolaire, la réalisation d'un jardin pédagogique, la promotion des jardins urbains, des commerces de proximité et du marché hebdomadaire de la ville accompagnent la volonté de faire évoluer les pratiques et d'agir ensemble dans un mouvement citoyen.

De nombreuses associations, volontaires amateurs et spécialistes, acteurs du monde de l'enfance, enfants de la ville sont impliqués dans cette dynamique extraordinaire. Une réflexion, et des actions concrètes sont menées, au sein de la Communauté de Communes du Clunisois et de Cluny, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire, Pactes, Cooperes, Le Sedarb, la MSA, le Gabsel, Terre de lien, le Pays Sud Bourgogne, Bienvenue à la ferme, Saveurs de Terroir. Elles soutiennent et enrichissent pleinement notre démarche de promotion et de valorisation des productions locales de qualité.

Dès 2011, la ville met en place les « Mercredis de Cluny » afin de promouvoir une dynamique festive, touristique, pédagogique originale.

Dans le cadre de cette manifestation, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil régional, du Pays Sud Bourgogne, du Conseil général et divers organismes.

DEPENSES		RECETTES	
Personnel territorial : (Laurence + Agents techniques espaces verts + Ariane + Etienne + Anne + Valérie + Pierrick + Mylène + Guillaume + Personnel cinéma)	2 000,00 €	Droits de place des producteurs et artisans : 1,20 €uros par marché et par mètre linéaire	180,00 €
Animation musicale et artistique du marché nocturne	2 000,00 €	Droit d'accès à l'électricité : 2,35 €uros par marché	47,00 €
La vaisselle éphémère : Couverts bois (fourchette, grande cuillère, touilleurs à café), assiettes pulpe de canne à sucre, gobelets compostables et biodégradables	500,00 €	Subventions : Ville de Cluny Conseil Régional Conseil Général Pays Sud Bourgogne Chambre d'Agriculture de S et L Mécénats :	2 545,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 2 500,00 € 500,00 € 1 000,00 €
Les décorations : (guirlandes lumineuses + nappes biodégradables)	72,00 €		
La communication : (réalisée en interne Mairie)			
Sets de table	2 800,00 €		
Affiches	400,00 €		
Signalétique provisoire : (planches adhésives A5 + pochettes de plastification A4 + A3 + 8 panneaux bois format A3 + 8 mâts en bois)	600,00 €		
Tracts et plaquettes programme	400,00 €		
Articles dans les journaux locaux et région			
TOTAL T.T.C.	8 772,00 €		8 772,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides possibles.

Vte à l'unanimité

TRAVAUX : Construction d'un groupe scolaire - Etude de sol préliminaire
Attribution du marché

N°18

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire, il est nécessaire de procéder à une étude de sol préliminaire.

Une consultation a été lancée et les cabinets suivants nous ont remis leurs propositions.

NOM	Mission	Montant TTC
ABROTEC	G 12	3 608.21
FONDASOL	G 11	1 674.40
HYDRO GEO TECHNIQUE	G 12	3 149.73

Après analyse, il s'avère que l'offre de la société FONDASOL ne répond pas à notre descriptif. En revanche, celles d'ABROTEC et d'HYDRO GEO TECHNIQUE sont conformes.

L'offre d'HYDRO GEO TECHNIQUE étant la mieux disante, il est proposé de retenir ce cabinet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à passer commande auprès de la Société HYDRO GEO TECHNIQUE pour un montant TTC de 3 149.73 € pour la mission d'étude de sol préalable à la construction d'un groupe scolaire.

Vote à l'unanimité

Dans le cadre des travaux d'eau potable et d'assainissement, le cabinet MERLIN a été missionné en décembre 2010 pour les rues Joséphine Desbois et de la Levée.

Des travaux d'eau potable et d'assainissement sont également prévus rue de la Barre. Leur montant est estimé à 255 000 € HT.

Le cabinet MERLIN suggère de mener cette nouvelle opération conjointement avec celle des rues Joséphine Desbois et de la Levée et nous propose un taux de rémunération inférieur à 4% soit 8 200 € HT.

Par ailleurs, il nous précise qu'un relevé topographique est nécessaire pour l'ensemble de ces 3 rues et nous informe qu'il prendra en charge le relevé topographique des rues Joséphine Desbois et de la Barre.

Il est demandé au Conseil municipal :

- *de retenir ce cabinet pour un montant HT de 8 200 € soit 9 807.20 € TTC,*
- *d'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y rapportant,*

Vote à l'unanimité

TRAVAUX : Rue de la Barre**Dissimulation des réseaux BT et Enfouissement des infrastructures de télécommunication
Convention avec le SYDESL****N° 20**

Par délibération en date du 17 décembre 2007, le Conseil municipal a décidé de confier au SYDESL la compétence optionnelle « création et enfouissement des infrastructures de télécommunication.

Dans le cadre des travaux de rénovation de la rue de la Barre, le SYDESL a étudié le projet de travaux de dissimulation des réseaux RDP et Télécom.

En matière de télécommunication, la main d'œuvre génie civil est à la charge de la commune et le matériel est financé par France Télécom :

- Coût des travaux de main d'œuvre H.T. 17 558.53 €
- T.V.A. 3 441.47 €
- Montant T.T.C. à la charge de la Commune 13 650.00 €

En matière de dissimulation des réseaux B.T., le coût estimatif global des travaux s'élève comme suit :

- Coût des travaux de génie civil 18 220.90 € H.T.
- Coût étude et réseau 11 504.63 € H.T.
- Coût total 29 725.53 € H.T.
- Aide du SYDESL : 39.22 % sur étude et réseau 4 512.12 € H.T.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le SYDESL sollicite notre accord sur la prise en charge de notre participation estimée à environ :

- 13 650.00 T.T.C. pour les réseaux de télécommunication
- 25 213.41 € H.T. pour la dissimulation des réseaux B.T

étant entendu que celles-ci seront déterminées avec exactitude à la réception du décompte définitif.

Il est demandé au Conseil municipal :

- *d'accepter l'engagement de ces dépenses,*
- *d'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y rapportant, dont la convention de mandat pour les travaux d'infrastructure de génie civil de télécommunications.*

M. BELOT : Il s'agit de la dernière rue du centre ville concernée par ses travaux de dissimulation des réseaux.

Vote à l'unanimité

Par délibération en date du 13 octobre 2010, le Conseil municipal a été autorisé à signer un marché de travaux avec les entreprises EUROVIA LUDEC et MPS pour les travaux d'aménagement du chemin de Rochefort respectivement pour les lots N° 1 VRD – 2 Fourniture d'éclairage public et 3 Sanitaires Publics.

Les lots 4 « plantation » – 5 « fourniture signalétique » et 6 « peinture routière » avaient été déclarés infructueux.

Par délibération en date du 9 février 2011 un avenant a été passé avec l'entreprise EUROVIA pour la réalisation des lots 5 et 6 pour respectivement 3 571.33 € HT et 2 003.73 € HT soit un total de 5 575.06 € HT, le lot 4 plantation a été réalisé par les services techniques.

Aujourd'hui, un second avenant doit être passé avec cette même entreprise pour des travaux supplémentaires occasionnés par le déplacement des sanitaires publics et des modifications du réseau d'eaux pluviales du Pré Martinot.

Le montant des ces travaux s'élève à 3 337.40 € HT.

Le nouveau montant de son marché s'établirait ainsi :

LIBELLES	MONTANTS
Montant du marché EUROVIA H.T	193 183.57 €
Avenant N° 1	5 575.06 €
Avenant N° 2	3 337.40 €
Nouveau montant du marché HT	202 096.03 €
T.V.A. 19.6 %	39 610.82 €
Montant du nouveau marché T.T.C.	241 706.85 €

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. GALLAND : Le remblaiement à la Servaise est-il autorisé ?

M. DELPEUCH : non, il est illégal. Nous avons envoyé des courriers.

M. RAFFIN : Concernant Cluny Culture, la ville de Cluny a perdu son procès aux prud'hommes. Pourquoi le personnel n'a toujours pas de contrat de travail ?

M. DELPEUCH : l'analyse faite par l'avocat est qu'en cas d'appel la décision est suspensive.

Modification du circuit de visite. Le CMN connaît notre souhait de voir la sortie à la Tour du Moulin maintenue. La mise à disposition des chapiteaux, dans l'hypothèse d'un changement du circuit de visite ne se justifie plus.

Fin de séance